

**RÈGLEMENT 2013-28**

**TAUX TAXATION 2014**

**ADOPTÉ LE 9 DÉCEMBRE 2013**





Procès-verbal de la séance ordinaire d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi 18e jour du mois de novembre 2013 à 20h00.

Sont présents(es) à cette séance :

Siège #1	Mme Martine Giguère	Siège #4	Mme Paulette Lessard
Siège #2	M. Germain Paquet	Siège #5	M. Maurice Lachance
Siège #3	M. Gilles Daraïche	Siège #6	Mme Yvette Poulin

---

Absent(e) :

---

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette séance.

18-11-2013-506

### **11A; AVIS MOTION REGLEMENT 2013-28 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 ET TAUX DE TAXATION ET AVIS PUBLIC**

La conseillère Martine Giguère donne avis de motion à l'effet de présenter à une à la séance extraordinaire du 9 décembre 2013 pour le règlement 2013-28 prévisions budgétaire 2014 et taux de taxation

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi dixième (9<sup>e</sup>) jour du mois décembre 2013 à 20h30.

Sont présents(es) à cette session :

Siège #1	Mme Martine Giguère	Siège #4	Mme Paulette Lessard
Siège #2	M. Germain Paquet	Siège #5	M. Maurice Lachance
Siège #3		Siège #6	Mme Yvette Poulin

Absents(es) : M Gilles Daraïche Il a quitté son poste à 21h00 pour son travail.

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette session.

#### **1. 1. GÉNÉRALE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et fait l'ouverture de la session. Il est 21h02

#### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Chacun des membres du conseil renonce à l'avis de convocation obligatoire, pour une séance extraordinaire et ils ont signés l'avis ci-joint;

M. Gaétan Bégin, maire

Siège #1	Mme Martine Giguère	Siège #4	Mme Paulette Lessard
Siège #2	M. Germain Paquet	Siège #5	M. Maurice Lachance

Siège #3 M. Gilles Daraïche      Siège #6 Mme Yvette Poulin

## **2. RÉOLUTION 09-12-2013-607 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** qu'un ordre du jour a été déposé;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Germain Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Générale

1. Mot de bienvenue du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renonciation à l'avis de convocation
4. Prévisions budgétaires/plan triennal d'immobilisations
5. Adoption du règlement 2013-28 fixant pour l'exercice financier 2014, les taux taxation fonciers, de services, d'intérêts, le nombre de versement et les dates de paiement et autres..
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

## **3. RÉOLUTION #9-12-2013-608 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par Paulette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation en conformité avec les articles du code municipal.

## **4. RÉOLUTION #9-12-2013-609 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES/PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Il est proposé par Maurice Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires et le plan triennal d'immobilisation 2014 tel que déposé.

### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

Taxes	929 214 \$
Paiement tenant lieu de taxes	4 850 \$
Services rendus	7 500 \$
Impositions de droits	3 250 \$
Intérêts	2 100 \$
Autres revenus	2 000 \$
Transferts	132 988 \$

**Pour un total des revenus.      1 081 902\$**

### **Dépenses;**

Administration :	181 718 \$
Sécurité publique :	112 745 \$
Transport routier :	267 193 \$
Hygiène du milieu :	93 287 \$
Aménagement & urbanisme	44 664 \$
Loisirs & culture;	213 805 \$
Frais financement;	30 452 \$

**Sous total :                              943 864 \$**

Conciliation à des fins fiscales : 90 819 \$  
(Remb en capital + réserves)

**Sous-total:                                      1 034 683 \$**

Conciliation à des fins fiscales :  
(Immobilisations)

**Administration**

Air climatisé bureau 5 000 \$

**Incendie**

Bornes sèches 4 000 \$

Achat équipement incendie 4 000 \$  
(Casier communication)

**Travaux taxes accises** 57 680 \$

Asphalte chemin Grondin

Autres travaux voirie 29 219 \$

**Loisirs**

Ventilation hall entrée CARHB 2 500\$

Achat équipements  
(Câbles machines gym) 2 500 \$

**(Subvention taxes accises)** -57 680 \$

**Total des dépenses** 1 081 902 \$

**PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS				
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE				
		2014	2015 PROJECTION	2016 PROJECTION
ADMINISTRATION	Air climatisé	5000.00 \$	-	-\$
INCENDIE	asphalte	0	15 000 \$	-\$
	Borne sèche	4 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
	VÉHICULES		7 000 \$	7 000 \$
	équipement	4 000 \$		5 000 \$
VOIRIE	Taxes accises Asphalte chemin Grondin	57 680 \$		
	Pick-up		15 000 \$	
	Autres travaux	29 219 \$	50 000 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		-\$	25 000 \$	50 000 \$
LOISIRS CULTURE	ACHAT ÉQUIPEMENT /VENTILATION	5 000.00 \$		
DÉV TOURISTIQUE			5 000.00\$	
		4 805.00 \$		
		109 704 \$	120 000 \$	168 500.00 \$

**5. RÉSOLUTION # 09-12-2013-610 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2013-28 FIXANT POUR L'EXERCICE FINANCIER LES TAUX DE TAXATION FONCIERS, DE SERVICES, D'INTÉRÊTS, LE NOMBRE ET LES DATES DE PAIEMENT ET AUTRES**

**RÈGLEMENT #2013-28 TAUX DE TAXATION 2014**

**ATTENDU** que la conseillère Martine Giguère a donné l'avis de motion concernant le règlement 2013-28 taux de taxation 2014 à l'assemblée du 18 NOVEMBRE 2013 avec une dispense de lecture;

**ATTENDU** qu'un avis public mentionnant l'adoption des prévisions budgétaires et du taux de taxation pour l'année 2014 a été affiché à la porte du bureau municipal, à la porte de l'église et du bureau de poste

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires pour l'année 2014 sont adoptées comme suit :

Taxes	929 214 \$
Paiement tenant lieu de taxes	4 850 \$
Services rendus	7 500 \$
Impositions de droits	3 250 \$
Intérêts	2 100 \$
Autres revenus	2 000 \$
Transferts	132 988\$
<b><u>Pour un total des revenus.</u></b>	<b>1 081 902 \$</b>
<b><u>Dépenses;</u></b>	
Administration :	181 718 \$
Sécurité publique :	112 745 \$
Transport routier :	267 193 \$
Hygiène du milieu :	93 287 \$
Aménagement & urbanisme	44 664 \$
Loisirs & culture;	213 805 \$
Frais financement;	27 429 \$
<b><u>Sous total :</u></b>	<b>943 864\$</b>
Conciliation à des fins fiscales : (Remb en capital + réserves)	90 819 \$
Sous-total:	<b>1 034 683 \$</b>
Conciliation à des fins fiscales : (Immobilisations)	
<b><u>Administration</u></b>	
Air climatisé bureau	5 000 \$
<b><u>Incendie</u></b>	
Bornes sèches	4 000 \$
Achat équipement incendie (Casier communication)	4 000 \$
<b><u>Travaux taxes accises</u></b>	57 680 \$
Asphalte chemin Grondin	
Autres travaux voirie	29 219 \$
<b><u>Loisirs</u></b>	
Ventilation hall entrée CARHB	2 500 \$
Achat équipements (Câbles machines gym)	2 500 \$
<b><u>(Subvention taxes accises)</u></b>	<b>-57 680 \$</b>
<b><u>Total des dépenses</u></b>	<b>1 081 902 \$</b>

---

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS				
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE				
ADMINISTRATION	Air climatisé	5 000.00 \$	-	-\$
INCENDIE	asphalte	0	15 000 \$	-\$
	Borne sèche	4 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
	VÉHICULES		7 000 \$	7 000 \$
	équipement	4 000 \$		5 000 \$
	Taxes accises			
VOIRIE	Asphalte chemin Grondin	57 680 \$		
	Pick-up		15 000 \$	
	Autres travaux	29 219 \$	50 000 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		-\$	25 000 \$	50 000 \$
LOISIRS CULTURE	ACHAT ÉQUIPMENT /VENTILATION	5 000.00 \$		
DÉV TOURISTIQUE			5 000.00 \$	
		4 805.00\$		
		109 704 \$	120 000 \$	168 \$ 500.00 \$



**ATTENDU** que le plan triennal d'immobilisation a été adopté comme suit :

**ATTENDU** que pour pourvoir aux dépenses générales, d'investissements et d'immobilisations de 1 081 902\$ pour l'année 2013 la municipalité prévoit avoir des revenus d'autres sources d'un montant de 152 688\$ et prévoit taxer pour avoir un revenu de 929 214\$;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Yvette Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 2013-28 soit adopté et ordonne et statue ce qui suit :

**1. LE PRÉAMBULE CI-DESSUS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT;**

**2. TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Une taxe foncière générale de 0.8400\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité pour pallier aux dépenses générales. Assujettis aux EAE

**3. SERVICE POLICIER SURETÉ DU QUÉBEC**

Une taxe foncière générale de 0.06773\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour pallier aux dépenses de la sûreté du Québec. Assujettis aux EAE

**4. TAXE SPECIALE GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTISSE DU CENTRE AQUATIQUE ET RÉCRÉATIF DE LA HAUTE-BEAUCE ET TRAVAUX RÉNOVATION**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.02828 \$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #5-2004(0.01161.\$ # 2009-13(0.01667\$). Assujettis aux EAE.

**5. TAXE SPÉCIALE GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTIMENT POUR CASERNE INCENDIE**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.01453\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #2008-5. Assujettis aux EAE.

**6. TAXE SÉCIALE GÉNÉRALE DETTE LOCATION PAR CREDIT-BAIL POUR CAMION À NEIGE INTER 6X4 ANNÉE 2010 AVEC BENNE U-COMBO ET ÉQUIPEMENT À NEIGE COMPLET**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.03909\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette crédit-bail .Assujettis aux EAE. (#1; 0.01789\$ #2; 0.01458\$)

**7. TAXE GÉNÉRALE DETTE LOCATION PAR CRÉDIT-BAIL POUR CAMION INCENDIE(2) CONJOINT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.03247\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette crédit-bail .Assujettis aux EAE.

## **8. TAXE GÉNÉRALE DETTE TRAVAUX AGRANDISSEMENT CASERNE INCENDIE**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.01800\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette crédit-bail .Assujettis aux EAE. (ESTIMÉ)

## **9. REVENU FONCIER**

Sont exigés et seront prélevés les tarifications suivantes pour certains services municipaux et assujettis aux taux générales (montant fixes)

A) tarif service matières résiduelles et récupération

Résidences :	196 \$
Chalet :	94 \$
Commerces;	485 \$
Fermes agricoles	390 \$
Commerces légers	94 \$

B) Vidange de fosse septique

187\$ par vidange régulière

55.00\$ supplémentaire lors d'urgence, congés fériés, ou fermeture du centre de traitement. Entre le 15 octobre et le 15 mai.

Le coût est établi selon les données du centre de traitement.

## **10. FRAIS ENTRETIENS SUR LES SYSTÈME UV**

Selon le règlement 2009-9 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth Les taux du fournisseur s'applique en entier et sont majorés de 2% de frais d'administration.

## **11. ROULOTTE**

Selon règlement #2010-15 et l'article de loi # 231 de la loi sur la fiscalité municipale 10\$ par mois occupation plus les services

## **12. MODALITÉ DE PAIEMENT**

Un compte de taxe dont le montant est inférieur à 300.00\$ doit être payé en un seul versement soit pour le 1<sup>er</sup> mars.

Un compte de taxes municipales dont le montant est égal ou supérieur à 300.00\$ peut-être payé en 4 versements.

Pour fin du présent règlement, les modalités de paiement sont établies conformément aux dispositions de la loi sur la fiscalité municipale aux dates suivantes;

Le premier versement doit être effectué pour le 1<sup>er</sup> mars 2014

Le deuxième versement doit être effectué pour le 1<sup>er</sup> mai 2014.

Le troisième versement doit être effectué pour le 1<sup>er</sup> juillet 2014

Le quatrième versement doit être effectué pour le 1<sup>er</sup> septembre 2014

### **12.1 SUPPLÉMENT DE TAXES**

Les modalités décrites à l'article #10 s'appliquent aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles suite à une

modification du rôle d'évaluation, excepté que l'échéance du premier versement sera de 30 jours après l'envoi du compte, les autres versements s'il y a lieu dans un intervalle de 60 jours entre chaque versement dû.

### **13. INTÉRÊTS SUR TAXES**

Les intérêts sur taxes dues pour l'année 2014, ainsi que toutes sommes dues sur tout autres comptes, porteront intérêt de 12% calculés au jour. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus à l'article 9 du présent règlement seul le montant du versement échu est exigible et portera intérêt. Assujettis au EAE.

### **14. AUTORISATION RÔLE DE PERCEPTION**

La directrice-générale/secrétaire-trésorière est par les présentes autorisée à préparer le rôle de perception et expédier les comptes de taxes pour l'année 2014.

### **15. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à loi

Adopté à l'unanimité le 9 décembre 2013

---

EAE= Exploitations Agricole enregistrées

---

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin dir-gén/sec-très

Avis de motion 18 novembre 2013

Adopté le 9 décembre 2013

Affiché le 16<sup>e</sup> jour de décembre 2013

REGLEMENT 2013-28

Annexe A résumé des taux :

Foncière	0.84000/100 \$
Sûreté du Québec	0.06773/100 \$
Dette Bâtisse Centre aquatique et récréatif	0.02828/100 \$
Dette infrastructures routier	0.00000/100 \$
Dette bâtisse caserne incendie	0.01453/100 \$
Crédit-Bail Camion à neige inter 2010 avec Benne U-Combo équi. à neige complet	0.03909/100 \$
Camion incendie (2) conjoint avec La Guadeloupe	0.03247/100 \$
Agrandissement de la caserne incendie	0.01800/100 \$
	1.0401/100 \$
Ordures;	
Résidences	196.00 \$
Chalet	94.00 \$
Commerces	485.00 \$
Ferme Agricoles	390.00 \$
Commerces légers	94.00 \$
Vidanges de fosses septiques	187.00 \$
Tarif supplémentaire lors d'urgence, fériés ou Fermeture du centre de traitement	55.00 \$

Roulotte Occupation	10.00 \$/mois  + Service
Taux d'intérêt	12%
Échéance :	
Si plus haut que 300.00\$	
1 <sup>er</sup> versement	1 <sup>er</sup> mars 2014
2 <sup>e</sup> versement	1 <sup>er</sup> mai 2014.
3 <sup>e</sup> versement	1 <sup>er</sup> juillet 2014
4 <sup>e</sup> versement	1 <sup>er</sup> septembre 2014

*Municipalité de Saint-Évariste-de Forsyth*

---

*Le 16 e jour de décembre 2013,*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je soussigné Nathalie Poulin directrice-générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'entrée du bureau municipal et à l'entrée de la porte de l'église et au bureau de poste ce 16<sup>e</sup> jour de décembre 2013.*

*En foi de quoi je donne ce certificat de publication ce 16<sup>e</sup> jour de décembre 2013 à Saint-Évariste-de-Forsyth*

*Nathalie Poulin  
Dir-gén/sec-très.*

---

*495, rue Principale  
Saint-Évariste-de-Forsyth  
G0M 1S0  
Tél: 418-459-6488  
Fax; 418-459-6268  
[munstevar@tlb.sympatico.ca](mailto:munstevar@tlb.sympatico.ca)*

*Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth*

---

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #2013-28**

**Prévisions budgétaires 2014 et taux de taxation**

**Aux contribuables de la susdite municipalité :**

**Est par la présente donnée par la soussignée Directrice-générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :**

**QUE :**

**À la séance extraordinaire qui s'est tenue le lundi 9 décembre 2014 à 20h30 à la salle municipale sise au 495, rue Principale;**

**A ÉTÉ ADOPTÉ :**

**LE RÈGLEMENT #2013-28 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014**

**ET TAUX TAXATION**

**Le règlement ainsi que ses annexes peut être consulté au bureau municipal sur les heures d'ouvertures habituelles.**

**Donné à Saint-Évariste-de-Forsyth, 16<sup>e</sup> jour de DÉCEMBRE 2013.**

**Nathalie Poulin  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière**

---

*495, rue Principale.  
Saint-Évariste-de-Forsyth  
G0M 1S0  
Tél: 418-459-6488  
Fax; 418-459-6268  
munstevar@tlb.sympatico.ca*

**5. PÉRIODE DE QUESTION**

**6. RÉSOLUTION # RÉSOLUTION #9-12-2013-611 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Martine Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée il est 21h35.

Le maire atteste avoir signé une à une chacune des résolutions ci-dessus.

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin, dir-gén